

Un nouveau statut pour les entrepreneurs individuels

Un statut unique pour les entrepreneurs individuels vient d'être créé.



Ce nouveau statut, créé par la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, consiste notamment à rendre le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel insaisissable par ses créanciers professionnels.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la [CCI Paris Ile de France](#)